

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 70

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rapport annuel 2015-2016 sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement:
Le Conseil d'administration adopte le rapport annuel 2015-2016 sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Charte du Forum de l'Orientation 2017

Numéro d'enregistrement :42

Année scolaire : 2016-2017

Vu
le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-9
la délibération du conseil d'administration du 19/09/2016acte n°42
Le chef d'établissement procède à
Charte forum Orientation 2017
Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la Charte départementale Collèges et Lycées publics - "Forum de l'orientation de TOURS - s'informer pour réussir" qui se tiendra les 20 et 21 janvier 2017 à TOURS.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REGLEMENT INTERIEUR FRAIS MISSIONS

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/09/2016
Réuni le : 19/09/2016
Sous la présidence de : Isabelle Fernandes
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adoption du règlement intérieur frais de missions

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Ce règlement rappelle le cadre réglementaire, définit le rôle de chacun des acteurs, le calcul des indemnisations.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2016
Réuni le : 22/11/2016
Sous la présidence de : Isabelle Fernandes
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

TABLES DESSIN INDUSTRIEL - autorise le Chef d'Établissement à effectuer un don de 24 tables à dessin industriel au profit du Lycée professionnel d'Arsonval à Joué-les-Tours.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BUREAU VERITAS - autorise le Chef d'Établissement à signer le contrat relatif à la vérification des installations techniques à compter du 1er septembre 2017 pour une durée de trois ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

HEB CFAAD 37 - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention formalisant les modalités d'hébergement des élèves du C.F.A.A.D du 1er janvier au 31 août 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 51

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

OPTION CINEMA FACULTATIVE - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre d'une option facultative cinéma-audiovisuel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ANGERS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANGERS M. MARCHE

décide :

- d'adopter la participation des familles de 170,00 €
- d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs
- d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2016
Réuni le : 22/11/2016
Sous la présidence de : Isabelle Fernandes
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

RALLYE MATHS - autorise le Chef d'Établissement à accepter un don dans le cadre du Rallye mathématiques du Centre le 14 mars 2017 en cas de palmarès d'une de nos classes de 2nde.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MILDECA - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention définissant les modalités de réalisation d'une action de prévention de la consommation de substances psychoactives et son subventionnement. Cette action est à destination des 1ères et Term.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 55

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs entre la Communauté de communes CVL, la Région Centre Val de Loire et le Lycée pour l'année scolaire 2016/2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 56

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

APPROLYS CENTR'ACHATS - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention constitutive du GIP dénommé APPROLYS CENTR'ACHATS, à procéder au versement de la contribution financière due.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

QUADRA - autorise le Chef d'Établissement à signer l'acte d'engagement relatif au marché de location et maintenance de photocopieurs à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 58

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TAUX FRAIS GESTION MUTUALISATION - autorise le Chef d'Etablissement à approuver le taux de 3% des frais imputables à la mutualisation des rémunérations dans le cadre de la convention "ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" année 2016.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SOCIÉTÉ HISTOIRE DE CHINON - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention de mise à disposition de l'amphithéâtre pour l'année 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 60

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FORUM ORIENTATION M. PERREAU

décide :

- d'adopter la participation des familles de 8,00 €
- d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs
- d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CANOPE 37 - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention de mise à disposition gratuite de deux caméscopes.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LICENCES MICROSOFT OFFICE - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention relative à la souscription de licences pour équiper le Lycée de 100 licences couvrant l'année 2017 pour une valeur de 3 974.40€ par an avec mise à jour.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 63

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SSI SIEMENS - autorise le Chef d'Établissement à signer le contrat définissant les prestations de maintenance du système de sécurité incendie à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 3 ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANALYSES ALIM ET EAU - autorise le Chef d'Établissement à signer le contrat relatif aux analyses d'hygiène alimentaire et d'eau avec le laboratoire de Touraine pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 65

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

HEB LYCEE CUGNOT - autorise le Chef d'Établissement à signer la convention formalisant les modalités d'hébergement des élèves du Lycée Cugnot du 1er janvier au 31 août 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 66
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2017

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 67
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016

Numéro de la DBM : 10

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Autorise le Chef d'établissement à effectuer cette DBM pour vote relative aux prélèvements sur fonds de roulement pour la maintenance de matériels de cuisine et les travaux d'élagage et le cinquantenaire du Lycée pour un montant de 23 592.84 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Fernandes

Prénom : Isabelle

Signé le: 25/11/2016 11:32:05

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 68

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ERASMUS+16

décide - d'autoriser le Chef d'Établissement à signer cette convention et tout autre contrat ou convention en lien avec ce projet

- d'adopter la participation des familles de 350€

- d'autoriser AC à encaisser toute somme

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0370009J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS
28 QUAI DANTON
37501 CHINON CEDEX
Tel : 0247935000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 69

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2016

Réuni le : 22/11/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés ou accords-cadres qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions propres à la commande publique pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Délégation signature à l'ordonnateur.

Aucune condition spécifique définie par le Conseil d'administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0